

C'est là l'essentiel de notre amendement. Nous mentionnons la Commission canadienne des transports, sachant qu'elle pourra tenir des audiences publiques avant de désaffecter certaines lignes, afin de donner aux collectivités l'occasion de dire si, à leur avis, le chemin de fer a raison de prétendre qu'une ligne n'est pas rentable. Ces collectivités pourraient, par la même occasion, montrer à la Commission dans quelle mesure les subventions au camionnage ont contribué à réduire le trafic sur les embranchements. On saurait ainsi peut-être à quel point le gouvernement a pu provoquer, par ses subventions, une situation qui lui sert ensuite de prétexte pour justifier l'abandon d'une ligne.

Les gens pourraient signaler ce qu'il en coûterait de plus pour entretenir les routes, une fois les embranchements supprimés. Ils pourraient ensuite se demander si l'abandon d'une ligne entraînerait une économie ou s'il ne s'agirait pas tout simplement d'éviter aux chemins de fer, qui sont de compétence fédérale, des dépenses que les provinces et les municipalités devront assumer puisque les routes sont de leur ressort. Les Canadiens ploient déjà sous le fardeau de l'impôt foncier; il est donc inimaginable que le gouvernement fédéral alourdisse encore ce fardeau par des subventions de ce genre. Si le gouvernement veut faire cela, les habitants des localités qui seront touchées devraient avoir l'occasion de se faire entendre; en effet, selon un principe élémentaire du régime démocratique, tout citoyen a le droit de dire ce qu'il pense des programmes du gouvernement avant qu'ils ne soient mis en œuvre, ce qui permet au gouvernement de reconsidérer ses programmes et éventuellement de les abandonner.

Je crois que notre motion est raisonnable. Si l'on veut subventionner le camionnage, il faut que ce soit uniquement dans les régions où il n'existe pas de lignes d'embranchement. Subventionner le camionnage là où il existe des lignes d'embranchement revient à subventionner l'utilisation moins fréquente de ces lignes, ce qui fournira un prétexte pour les abandonner. Si le gouvernement décide d'autoriser l'octroi de subventions, il doit permettre aux personnes qui seront touchées par ce changement important de programme d'exprimer leur opinion pour pouvoir revenir sur sa décision et abandonner son programme.

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Monsieur le Président, en lisant le journal ce matin, j'ai appris que le parti conservateur avait la faveur de 62 p. 100 des électeurs d'après les sondages, ce qui est un record, et que la cote du NPD était tombée par contre à 14 p. 100, sa popularité n'ayant jamais été aussi faible. Maintenant, après avoir écouté les discours du député de Winnipeg-St. James (M. Keeper) et du député de Prince-Albert (M. Huvdebo), je connais parfaitement la raison de cette chute de popularité. Les Canadiens savent très bien pourquoi leur cote est si basse dans les sondages.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre avaient un objectif en tête à propos du transport du grain de l'Ouest: offrir aux agriculteurs le système le moins coûteux et le plus efficace possible. Pensez un peu à ce qui arriverait si cet amendement était adopté! Prenons comme exemple une ligne d'embranchement qui dessert deux ou trois éleveurs. A supposer qu'un

### *Transport du grain de l'Ouest—Loi*

ponceau soit emporté par les eaux et que la ligne soit inutilisable jusqu'à ce qu'elle puisse être réparée. D'après nous, l'agriculteur devrait pouvoir faire acheminer son grain par camion à un autre éleveur sans devoir supporter tous les frais qu'il aurait si le commissaire supérieur du transport du grain n'avait pas eu les pouvoirs que nous proposons. Ce serait impossible si l'on acceptait les propositions des députés assis à ma gauche.

Je voulais faire une brève intervention pour prouver que leurs propos et que leur amendement sont insensés. S'il continuait dans cette voie, leur cote de popularité dans les sondages ne sera pas de 14 p. 100 mais de 4 p. 100.

• (1250)

**Le président suppléant (M. Corbin):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**M. Evans:** Le vote!

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Le vote!

**M. Keeper:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Compte tenu de ses remarques exceptionnellement succinctes, le député de Western Arctic (M. Nickerson) répondrait-il à une question?

**Le président suppléant (M. Corbin):** Le député de Western Arctic (M. Nickerson) répondrait-il à une question?

**M. Nickerson:** Bien volontiers, monsieur le Président, mais je suppose que vous devriez obtenir le consentement unanime de la Chambre pour que le député puisse poser sa question, car le Règlement ne le permet pas à l'étape du rapport.

**Le président suppléant (M. Corbin):** Peut-être devrais-je signaler que le député n'a pas épuisé son temps de parole de dix minutes. Il peut donc répondre à une question, mais c'est à lui de décider.

**M. Nickerson:** Si le Règlement le permet, monsieur le Président, je répondrai volontiers à la question du député de Winnipeg-St. James.

**M. Keeper:** Je suis gré au député d'avoir le courage de répondre à ma question, monsieur le Président.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Keeper:** A ce que je vois, il est fasciné par le résultat du sondage Gallup publié aujourd'hui. Son discours a été tellement court qu'il va hâter l'adoption de la mesure sur le Nid-de-Corbeau. Le député s'intéresse-t-il plus à une popularité éphémère qu'aux difficultés économiques des agriculteurs des Prairies?

**M. Kempling:** C'est une question stupide.

**M. Fisher:** La réponse est oui.

**Le président suppléant (M. Corbin):** Bien qu'il soit permis de poser des questions, elles doivent se rapporter à l'amendement. De l'avis de la présidence, l'à-côté du député de Western Arctic était une entrée en matière à ses remarques sur le fond de la motion. Comme la question a été posée, je vais permettre au député d'y répondre.